

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-03/06C

---

## Objet : ADJONCTION DE TARIFS POUR LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT.

---

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	29
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU  
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Jean GAUZE Thierry LOPEZ, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 09 mars 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Compte tenu l'absence de forfait pour la pose de gros compteurs dans les tarifs eau et assainissement de 2022.

Il est proposé la création de 2 nouveaux forfaits, l'un pour les compteurs Ø50 à Ø100 et l'autre Ø125 à Ø200 décomposés comme suit :

- Fermeture
- Découpe
- Hydrocurage
- Pose et fourniture bride, joint clapet, boulonnerie, ...
- Pose compteur
- Réouverture
- Main d'œuvre
- Véhicule

Forfait Pose Gros compteur Ø50 à Ø100	1 700 € HT
Forfait Pose Gros compteur Ø125 à Ø200	3 700 € HT

**EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **APPROUVE** l'adjonction des nouveaux tarifs ci-dessus ;

↳ **DIT QUE** les nouveaux tarifs sont ajoutés à la grille tarifaire ci-jointe ;

↳ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20220316-2022-03-06C-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2022  
Date de réception préfecture : 21/03/2022